

3A & G

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 6 rue Morel, 92120 MONTROUGE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept juillet,
A 10 heures,

Les associés de la Société **3A & G** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, à l'issue de la signature des statuts constitutifs.

Sont présents :

- Monsieur Arnaud SCHVARTZ,

- ✓ titulaire de 51.000 actions nominatives en pleine propriété
- ✓ titulaire de 29.000 actions nominatives en usufruit.

- Monsieur Alexis SCHVARTZ,

- ✓ titulaire de 10.000 actions nominatives en pleine propriété
- ✓ titulaire de 14.500 actions nominatives en nue-propriété.

- Monsieur Aurélien SCHVARTZ,

- ✓ titulaire de 10.000 actions nominatives en pleine propriété
- ✓ titulaire de 14.500 actions nominatives en nue-propriété.

Total des actions des associés présents : 100 000 actions, soit la totalité des actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud SCHVARTZ, désigné à cet effet par les associés.

Madame Gabrièle SCHVARTZ est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Nomination d'un Président,
- ✓ Rémunération du Président,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de premier Président, à compter de ce jour pour une durée indéterminée :

- ✓ **Monsieur Arnaud Thierry, Jean-Claude SCHVARTZ**, demeurant 64 rue Michel Ange, PARIS (75016).
Né le 2 novembre 1968 à NEUILLY SUR SEINE (92200), de nationalité française.

Monsieur Arnaud SCHVARTZ disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter et agir au nom et pour le compte de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Arnaud SCHVARTZ accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Arnaud SCHVARTZ ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

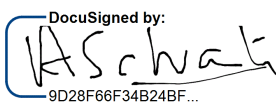
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Arnaud SCHVARTZ

DocuSigned by:

9D28F66F34B24BF...

La Secrétaire
Gabrièle SCHVARTZ

Signé par :

2AE82AD2CE40496...

Alexis SCHVARTZ

Signé par :

3008B2CE6283476...

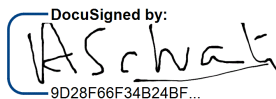
Aurélien SCHVARTZ

Signé par :

C2230F213F50424...

Arnaud SCHVARTZ

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

DocuSigned by:

9D28F66F34B24BF...